



MINISTÈRE DES SPORTS

CONCOURS DE SÉLECTION SUR ÉPREUVE POUR LE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DE SPORT RÉSERVE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

SESSION 2017

Mardi 20 juin 2017

De 13H00 à 17H00

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1 : Durée 4 heures – Coefficient 3

Épreuve écrite permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation.

Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- élaboration d'un projet d'entraînement ;
- élaboration d'un projet de formation ;
- élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.

SUJETS :

Elaboration d'un projet d'entraînement

L'atteinte de la très haute performance passe nécessairement par un entraînement différencié. Entraîneur national, responsable d'un groupe de sportifs inscrits en liste « senior », vous êtes chargé(e) par le(a) directeur(trice) technique national(e), de proposer un projet d'entraînement intégrant la prise en compte de cette conception d'entraînement. En justifiant votre démarche, présentez l'élaboration de votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Elaboration d'un projet de formation

La pluralité des acteurs de la formation rend incontournable le travail en équipe. Responsable d'une formation dans le champ du sport, votre supérieur(e) hiérarchique ou directeur(trice) technique national(e) vous demande d'élaborer un projet de formation en y intégrant cette modalité de travail. En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Elaboration d'un projet de développement

Les sportifs peuvent être vecteurs de valeurs et d'exemplarité, relayés au quotidien par les éducateurs sportifs notamment auprès des jeunes. Votre chef(fe) de service ou votre directeur(trice) technique national(e) vous demande d'élaborer, dans un cadre partenarial, un projet qui réponde à cet objectif. En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie